

2025-119



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 19 novembre 2025 – Délibération n°119

**Convocation envoyée,
affichée le : 13/11/2025**

**Objet : ATTRIBUTION DES RECETTES DE LA
BILLETTERIE DE L'EVENEMENT « OCTOBRE
ROSE » A L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES**

Nombre de membres :

En exercice : 28

Présents : 18

Pouvoirs : 5

Votants : 23

Absents : 5

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-neuf novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire de la commune.

Président de séance : Monsieur Edmond GROS

Secrétaire de séance : Madame Françoise CAPUS

Résultats :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : ANGLADE Clémence - BOUDIAS DECROIX Nathalie - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe - CAPUS Françoise - CARON Annick - CARNAC André - CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme - FOS Mariana - JARROUSSE Caroline - LAURAIN Damien - LAYRAL Rémi - GROS Edmond - MAJOREL Aurélien - MAJOREL Aimé - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc.

Absents : BORIE Nina - BOURREL Thierry (pouvoir à JARROUSSE Caroline) - CAZES CORBOZ Maryse (pouvoir à ROZIERE Régine) - DUTRIEUX Patrick (pouvoir à CARON Annick) - FABRE Emilie - LABRO Isabelle - MULLER Geoffroy (pouvoir à DE LESCURE Jérôme) - MURET Yvain - RAGOT Annie - TAJAN Isabelle (pouvoir à BURGUIERE Philippe).

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la campagne nationale **octobre Rose**, consacrée à la sensibilisation au dépistage du cancer du sein et au soutien à la recherche médicale, la commune a organisé un événement local durant le mois d'octobre 2025, une billetterie a été mise en place à cette occasion. Celle-ci permet de recueillir des fonds auprès du public. L'ensemble des bénéfices issus de cette billetterie, s'élevant à 85 euros, a vocation à être reversé à une structure portant cette cause.

L'association Familles Rurales, a été identifiée comme structure référente pour centraliser les recettes générées par les différentes actions locales organisées dans le cadre d'Octobre Rose.

2025-119

Il est donc proposé d'attribuer à l'association Familles Rurales le produit de la billetterie de l'événement organisé par la commune.

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'engagement de la commune dans la campagne octobre Rose ;

Considérant le rôle centralisateur de l'association Familles Rurales pour la centralisation des recettes liées à cette campagne,

DECIDENT

ARTICLE 1 : D'ATTRIBUER à l'association Familles Rurales l'intégralité des recettes de billetterie générées par l'événement organisé par la commune dans le cadre d'octobre rose 2025 d'une valeur de 85 euros ;

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant procéder à toutes les démarches nécessaires à cette attribution et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

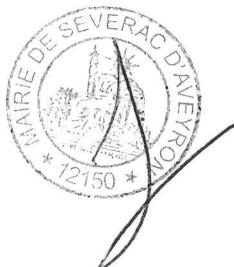
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Edmond Gros

Le secrétaire de séance
Françoise CAPUS

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Françoise CAPUS".